

SUIVI DE LA POLITIQUE

D'ENGAGEMENT VIS-À-VIS

DES PARTIES PRENANTES

28.11.25

Ce document présente le suivi de la politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés du fonds CRISTAL Life

CRISTAL
Life

PARTIES PRENANTES	ENJEUX	ACTIONS ENGAGÉES	INDICATEURS DE SUIVI	RÉSULTATS
INVESTISSEURS	I. Éthique des affaires	1. Diffusion du rapport annuel de gestion, de reporting et bulletins d'information trimestriels ou semestriels.	Suivi de l'évolution des indicateurs dans le rapport annuel et les bulletins d'information.	La majorité des bulletins trimestriels ont été publiés avec une partie dédiée à l'ISR. Le rapport extra-financier de l'exercice 2024 a été publié et présente l'évolution des indicateurs.
	II. Transparence des données extra-financières	2. Communications via le site internet.	Suivi des mises à jour des communications sur le site internet.	Tous les documents ont été actualisés sur le site internet.
PRESTATAIRES (TRAVAUX ET ENTRETIEN DE TOITURE)	I. Performance énergétique	1. Intégration de clauses spécifiques à l'ESG dans les contrats d'exploitation.	Pourcentage d'actifs ayant intégré une clause spécifique à l'ESG dans le contrat direct d'exploitation.	100% des actifs ont intégré une clause spécifique à l'ESG dans le contrat direct d'exploitation.
	II. Confort, Sécurité et Santé des occupants	2. Vérification et contrôles périodiques sur les équipements et installations.	Pourcentage de vérifications et contrôles périodiques réalisés sur les équipements et installations par actif.	4,2% des équipements et installations ont fait l'objet d'un contrôle par actif.
	III. Respect de la Réglementation			
LOCATAIRES	I. Performance énergétique	1. Remontée et suivi des consommations énergétiques.	Taux de couverture (en m ²) des consommations énergétiques.	42% du patrimoine en m ² est couvert par un relevé des consommations d'énergie.
	II. Confort, bien-être et sécurité des occupants	2. Réalisation d'un questionnaire de satisfaction tous les 3 ans.	Pourcentage des actifs pour lesquels un questionnaire de satisfaction a été reçu et analysé.	L'enquête de satisfaction menée auprès des locataires a obtenu un taux de réponses de 17%.
	III. Développement d'une responsabilité environnementale et sociétale	3. Communication régulière entre le responsable ESG et le locataire.	Pourcentage de locataires ayant communiqué avec le responsable ESG sur les sujets RSE (transmission de consommation, diffusion de guide, sensibilisation, Comité ISR,etc.)	50,9% des locataires ont échangé avec le responsable ESG sur les sujets traitant de la RSE.
PROPERTY MANAGER TECHNIQUE (PM)	I. Communication régulière entre le Property Manager et le locataire	1. Communication régulière entre le Property Manager et le locataire.	Pourcentage de locataires ayant communiqué avec le Property Manager sur les sujets techniques (Gestion des sinistres, avancement des travaux, entretien,etc.)	100% des locataires échangent avec le Property manager sur les sujets relatifs aux sinistres, à l'avancement des travaux ou à l'entretien du bâtiment.
		2. Systèmes de réactivité aux problèmes techniques des locataires.	Pourcentage d'actifs faisant l'objet d'un suivi des problèmes techniques des locataires.	100% des actifs font l'objet d'un suivi des problèmes techniques des locataires.
		3. Suivi d'avancement de travaux.	Pourcentage d'actifs faisant l'objet d'un suivi de l'avancement de travaux.	100% des actifs font l'objet d'un suivi de l'avancement de travaux.
COLLABORATEURS D'INTER GESTION REIM	I. Prise en compte des critères ESG dans le cadre de leur activité	1. Formation des équipes internes d'Inter Gestion REIM au Label ISR Immobilier et à la stratégie ESG de CRISTAL Life.	Pourcentage des collaborateurs formés annuellement au label ISR et à la stratégie ESG du groupe.	100% des collaborateurs sont formés annuellement au label ISR et à la stratégie ESG du groupe.
		2. Diffusion de la Charte ISR de CRISTAL Life.	Date de diffusion de la dernière version de la charte ISR.	La dernière date de diffusion de la charte ISR est le 02/12/2025.
LES ORGANISMES DE PLACE / LES MECENATS	I. Prise en compte des critères ESG	1. Participation à des groupes de travail et des benchmarks (OID, etc.)	Adhésion à des associations de la place immobilière et participation aux groupes de travail sur les sujets ESG (ASPIIM, OID, etc.)	Inter Gestion REIM adhère à l'ASPIIM et participe à des groupes de travail sur les sujets ESG.
	II. Valeurs promues par la société	2. Réalisation d'actions de mécénat.	Réalisation d'au moins une action de mécénat.	Inter Gestion REIM est partenaire depuis 2019 de WeForest. La Société de gestion a pris la décision de labelliser son fonds CRISTAL Life. Cette SCPI est par ailleurs l'une des premières SCPI du marché à être reconnue fonds de partage. En conséquence, la SCPI reverse jusqu'à 5 € maximum tous les 1 000 € de résultat distribuable à des associations reconnues d'utilité publiques.
LES SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ	I. Développement d'une responsabilité environnementale et sociétale	Proposition de résolutions auprès des syndicats de copropriété pour améliorer la prise en compte des thématiques ESG.	Taux d'assemblées générales ayant pris en compte des résolutions ESG.	Aucune assemblée générale n'a pris de résolutions ESG.
LES AUDITEURS TECHNIQUES	I. Prise en compte des critères ESG dans le cadre de leur activité	Réalisation d'une visite technique pré-acquisition prenant en compte les critères ESG.	Pourcentage des actifs en phase d'acquisition ayant fait l'objet d'une évaluation ISR intégrée dans le business plan.	L'évaluation ISR a été prise en compte dans l'ensemble des Business plans en phase d'acquisition.

CRISTAL Life

Société civile de placement immobilier à capital variable • VISA de l'AMF délivré sur la note d'information SCPI n° 24-01 du 13/09/2024 • RCS PARIS : 894 392 273 • 38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS.

Inter Gestion REIM

38 avenue de l'Opéra, 75002 PARIS • Tél : 01 43 12 52 52 • SA au capital de 240 000 € • Code APE 6630Z • N° SIRET 345 004 436 00068 • Société de gestion agréée en France sous le n° GP 12000008 et réglementée par l'AMF.